



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (18h30)
SALLE ENTRE 2 PEAUGRES**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
En exercice	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 34		
Votants	: 50		
Convocation et affichage	: 08/12/2022		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Gilles	
	DUFAUD		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Christian ARCHIER (pouvoir à Bruno FANGET), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Myriam SERVY-CHANAL), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-465 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - RAPPORT
D'ACTIVITES DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES 2021**

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année à chaque collectivité membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante de la collectivité membre. Le Président du Syndicat des Trois Rivières (S3R) a adressé à Annonay Rhône Agglo son rapport d'activité au titre de l'année 2021.

Les actions menées par le Syndicat des Trois Rivières en 2021 visaient à l'amélioration des milieux aquatiques et ont porté principalement sur :

- la gestion qualitative de la ressource en eau ;

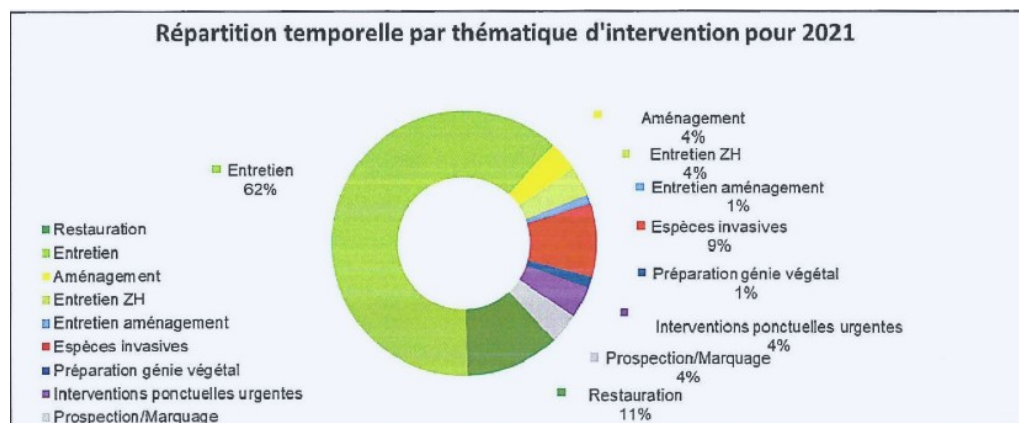
- la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- les travaux en rivière ;
- le volet piscicole, milieux naturels et zones humides ;
- le volet hydraulique.

Un partenariat a été mis en place avec le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) et Numerian (ex Inforoutes de l'Ardèche) pour le développement d'un outil fiable et de cartographie. Il doit permettre la mise à jour et l'intégration des nouvelles données acquises lors des inventaires de terrain.

En matière de communication et de sensibilisation, le syndicat met en place des animations pédagogiques auprès des scolaires (534 élèves concernés en 2021 contre 732 élèves concernés en 2018 dû à la COVID-19).

Le syndicat des trois rivières a été retenue pour l'appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité sur l'évaluation de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques.

Le linéaire de cours d'eau restaurés en 2021 est de 3 750 mètres, avec un travail important sur le Crémieux entre Peaugres et Peyraud. Pour information, le linéaire restauré pour l'ensemble de l'Ardèche est de 26 550 mètres.



8 880 plaquettes de sensibilisation sur la problématique des lingettes ont été distribuées en 2021.

Le résultat du compte administratif pour 2021 est le suivant :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice et excédent reporté : 751 938.18 €.

Dépenses de l'exercice : 659 679.51 €.

Investissement :

Recettes de l'exercice et excédent reporté : 227 479.71 €.

Dépenses de l'exercice et déficit reporté : 11 063.29 €.

La participation financière à l'échelle d'Annonay Rhône Agglo pour l'exercice 2021 s'est élevée à 151 669.35 € (pour rappel en 2020 elle était de 148 361.35 €).

La répartition de cette contribution est assise

- sur la population des collectivités (à hauteur de 60%),

- sur leur potentiel fiscal (à hauteur de 20%),
- sur la superficie (à hauteur de 20%).

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rapport d'activité du Syndicat des Trois Rivières 2021 ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 50 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Simon PLENET

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 du Syndicat des Trois Rivières.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/12/22
Affiché le : 19/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-38061-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET